Image not found or type unknown

Achat d'un Pavillon à Nemours (S. ET M.)

Par **Marithe**, le **19/09/2011** à **10:53**

J'ai acheté un pavillon pour finir ma vie "bien chez moi"... Un tout petit pavillon, avec 500M2 de terrain, ce qui me suffit largement. Seulement, une fois que je m'y suis installée, je me suis aperçue que contrairement à mes voisins, j'avais un puisard au lieu du tout à l'égoût !! Comment dois-je procéder pour que cela soit remis en état ? est-ce que cela sera à ma charge, en sachant que le Notaire savait cette information mais ne me l'a pas transmise au moment de la signature ? Ne connaissant pas les termes juridiques inhérents à un courrier à faire à un Notaire, j'ai peur d'employer des termes qui se retourneraient contre moi, au cas où ce ne soit pas les bons termes... Pouvez-vous me conseiller ? Je devrais faire faire ces travaux avant l'hiver, car sinon, la terre risque d'être trop dure. Qu'en pensez-vous ? Pourriez vous me répondre ou par mail, ou par téléphone à : Mme TISON Geneviève - Tél. Portable : 06.86.74.54.71.
Je tiens à vous signaler que j'ai 62 ans, et qu'en m'endettant pour ce bien, j'espérais vivement ne pas avoir de gros travaux à y faire. Merci de votre compréhension, et dans l'attente de vos nouvelles, je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées. G. TISON

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés